

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2021

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 1^{er} juillet 2021, sous la présidence de M. KASSA Wondwossen, Maire.

Etaient présents : MM. KASSA Wondwossen, FERNANDES Pascal, CHUPAU Laurent, SELSCHOTTER Sylvain, Mmes SOUDAT Nicole, OLANIER Josette, DELARMEAU Pascale.

Excusés : Mme MELLOT-SELLIER Dominique (pouvoir à Mme SOUDAT Nicole), MM. MARTIN Armand (pouvoir à Mme DELARMEAUX Pascale), ROLLIN Pierre (pouvoir à M. KASSA Wondwossen), GROENEWEG Jean-Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme SOUDAT Nicole

Début de la séance : 20 H 10

Approbation à la majorité du compte rendu du dernier conseil.

Observations de Mme SOUDAT :

- Désaccord du point à rajouter à l'ordre du jour, avait été décidé : « proposition d'approbation de la continuité du projet éolien »
- Remplacer « lettre d'information sur le projet éolien » par « demande de mise à l'ordre du jour du prochain conseil d'une lettre de communication aux habitants spéciale éoliennes »

CRÉATION DE POSTES

Agent de maîtrise territorial et rédacteur

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi 2007-209 relative à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Considérant que la réorganisation de certains services techniques et administratifs implique le recrutement d'un agent de maîtrise territorial et d'un rédacteur,

Considérant la liste d'aptitude du centre de gestion du Loiret du 10 juin 2021 des candidats promouvables par voie de promotion interne pour l'année 2021 dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et de rédacteurs,

Considérant que les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De créer un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet et un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2021,
- De supprimer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet et un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet,
- De dire que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions ci-dessus à l'unanimité.

MODIFICATION DU RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 51_2017 du 16 novembre 2017 concernant la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) ainsi que la délibération n° 68_2020 du 17 décembre 2020 révisant celui-ci suite à revalorisation au 1^{er} janvier 2020.

Il rappelle que cette indemnité comprend 2 parts : l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (versée mensuellement) et le CIA (Complément Indemnitare Annuel) lié aux résultats (qui est facultatif, versé annuellement).

La part IFSE tient compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions. Le CIA tient compte des résultats, de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Les montants versés au titre du CIA n'ont pas vocation à être reconduits automatiquement d'une année sur l'autre. Un coefficient de satisfaction peut être appliqué.

Suite à la promotion interne au grade de rédacteur d'un agent, il propose de modifier le RIFSEEP en rajoutant la catégorie B.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

En vue d'ajuster les prévisions budgétaires aux réalisations votées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de modifier le budget communal 2021 et le budget assainissement 2021 comme suit :

Budget communal :

Dépenses d'investissement :

Compte 2138	Autres constructions	+ 109 701.00 €
Compte 2132	Immeubles de rapport	- 109 701.00 €

Dépenses de fonctionnement :

Compte 673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 233.00 €
Compte 60632	Fournitures de petit équipement	- 233.00 €

les élus ne sont QUE leurs représentants, qu'il est essentiel de consulter les habitants avant tout projet important pouvant impacter la commune et qu'il est indispensable de les tenir informés de l'évolution du projet éolien. Mme Soudat propose donc cette lettre d'informations « spéciale éoliennes » et fait la proposition d'un référendum. Celui-ci n'est pas retenu.

Monsieur le maire précise qu'il est nécessaire que la lettre aux habitants « spéciale éoliennes » soit travaillée au sein d'une réunion de travail du conseil.

Il est donc convenu de se retrouver pour travailler la lettre d'information.

La séance a été interrompue par une personne du public qui a insisté, à plusieurs reprises, pour donner son avis malgré l'opposition du Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Par l'intermédiaire de Mme Delarmeaux, M. Armand Martin demande de prévoir une réunion de travail concernant le personnel de la mairie, afin de pouvoir mettre en place un règlement intérieur.

Mme Delarmeaux informe le conseil que le PLUiH va nécessiter de nouvelles réunions de travail afin de répondre aux demandes de la Communauté de Communes.

Travaux en cours : M. Fernandes informe le conseil que les travaux concernant le remplacement des chauffe-eaux et des douches des vestiaires du stade de foot sont en cours.

Concernant la voirie, des travaux vont avoir lieu très prochainement pour l'amélioration de fossés et quelques enrobés. Les lieux concernés sont :

- Route des Boisseaux
- Les Dorsoirs
- Les Fouquins
- Route du Charme,
- Route du Perthuis

Concordia et le chantier de jeunes :

La DRAC est venue faire une expertise des travaux envisagés pour l'église et a fait des recommandations qui vont changer ce qui était prévu. Le chantier est maintenu mais les travaux effectués seront différents. La DRAC a indiqué également que par la suite, un soutien financier serait possible afin de continuer la rénovation de l'église.

Le chantier qui va avoir lieu avec Concordia sera composé de 12 jeunes dont 3 de St Maurice

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les ossements du Général Gudin arrivent le 13 juillet à Paris. Le lieu d'inhumation n'est pas encore défini.

Service civique

Mme Soudat, tutrice, informe le conseil que Maélys, volontaire en service civique depuis février 2021, travaille dans le cadre de sa mission, à l'organisation d'une semaine de sensibilisation sur le tri et le recyclage pour les habitants. Elle aura lieu du 28 juillet au 4 août prochain et sera composée d'une exposition à la salle des fêtes visible toute la semaine, accompagnée d'ateliers journaliers ouverts à tous. Son travail à l'école s'est terminé avec l'arrivée des vacances scolaires et s'est achevé par l'installation de fleurs fabriquées en bouchons par les enfants du périscolaire sur la clôture de l'école.

Fin de séance : 22 H 15